

## **AVIS PUBLIC**

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 722-2024

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2024, le règlement suivant a été adopté:

Règlement # 722-2024 concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation.

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 8 mai 2024.

## - Original signé -

Simon Franche Directeur général et greffier-trésorier